

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des  
Délibérations****Conseil Communautaire,  
Séance du : 04 avril 2024**L'an Deux Mille vingt-quatre, le 04 avril à 17h30,  
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le  
28 mars 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la  
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la  
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BELLEAU Marie-Hélène, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Mesdames : **LAURENT Nathalie, VIGNEAU Céline,**Messieurs : **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, PICCOLI Jacques.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **BALSAC Didier** représenté par Monsieur **GONDAL Stéphane,**Monsieur **BOUQUET Thierry** représenté par Monsieur **REY Michel.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur **BIHOUE Yann** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier,**Monsieur **BILLOUX Bruno** procuration à Madame **LAFON Nadine,**Monsieur **BORIE Daniel** procuration à Madame **TORO Viviane,**Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **AMBROISE Philippe,**Monsieur **DELPY Jean-Luc** procuration à Monsieur **THÉLIOL Jean-Jacques,**Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier,**Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **SÉGALA Jean-François,**Monsieur **JURQUET Bernard** procuration à Monsieur **SCHMITZ Jean-Marc,**Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **STARCK Josiane,**Monsieur **PAILLAS Lionel** procuration à Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques,**Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre,**Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **GRASSET Éric.**Secrétaire de Séance :  
Marie-Lou TALET**Conseillers en exercice : 50  
Présents (titulaires et suppléants) : 31  
Pouvoir(s) : 12  
Votants : 43****N°2024B18DAF : BUDGET ANNEXE BUDGET ANNEXE « CIS » DE FUMEL VALLÉE DU LOT –  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20240404-2024B22DAF-BF  
Reçu le 12/04/2024

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

1°) - Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 04 avril 2024

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 12 avril 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 12 avril 2024

-----